

**ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL  
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

<b>ETABLISSEMENT :</b>	Résidence Autonomie				
<b>ADRESSE :</b>	11 Rue de Genève 01210 Ferney-Voltaire				
<b>ORGANISME GESTIONNAIRE :</b>	CCAS Ferney-Voltaire				
<b>TELEPHONE :</b>		<b>FAX:</b>		<b>Email</b>	
<b>NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:</b>					
<b>N° FINSS :</b>	01 001 06 66 8				
<b>CATEGORIE :</b>	Hébergement social pour personnes âgées (8730A)				
<b>COMPETENCE :</b>					
<b>C.C.N.T. :</b>					
<b>DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :</b>					
<b>CAPACITE AUTORISEE :</b>	24				

**TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-groupes II et III de produits)**



**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL  
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

<b>GROUPE I: DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
<b>ACHATS</b>								
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602	Achats stockés - autres approvisionnements							
603	Variation des stocks							
606	Achats non stockés de matières et fournitures				19 840,00	19 840,00		19 840,00
607	Achats de marchandise							
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>								
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social							
6118	Sous-traitance: autres prestations de service							
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>								
6241	Transports de biens							
6242	Transports d'usagers							
6247	Transports collectifs du personnel							
6248	Transports divers							
625	Déplacements, missions et réceptions							
626	Frais postaux et frais de télécommunications				1 000,00	1 000,00	1 000,00	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				11 700,00	11 700,00	11 700,00	
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur							
6287	Remboursement de frais							
6288	Autres prestations				4 240,00	4 240,00	4 240,00	
<b>TOTAL GROUPE I</b>					<b>36 780,00</b>	<b>36 780,00</b>		<b>36 780,00</b>

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
621				44 230,00	44 230,00		44 230,00
622							
631							
633							
641							
642							
643							
645							
646							
647							
648							
<b>TOTAL GROUPE II</b>				<b>44 230,00</b>	<b>44 230,00</b>		<b>44 230,00</b>

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	(1)	(2)	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total	(6)	(7)
			(3)	(4)	(5)=(3)+(4)		
612							
6132				51 110,00	51 110,00		51 110,00
6135							
614							
6152				5 920,00	5 920,00		5 920,00
6155				1 000,00	1 000,00		1 000,00
6156							
616				1 000,00	1 000,00		1 000,00
617							
618							
623							
627							
635							
637							

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		(1)	(2)	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total	(6)	(7)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
654	Pertes sur créances irrécouvrables							
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun ( <i>éts privés</i> )							
657	Subventions							
658	Charges diverses de gestion courante							
<b>CHARGES FINANCIERES</b>								
66	Charges financières							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673	Charges sur exercices antérieurs							
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
678	Autres charges exceptionnelles							
<b>68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation							
6816	Dotations dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants							
686	Dotations aux amortissements et provisions : charges financières							
687	Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles							
6871	dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations							
68725	dont dotations aux amortissements dérogatoires							
68741	dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
68742	dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
687461	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)							
687462	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)							
68748	dont autres							
6876	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles							
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)							
6894	dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)							
6895	dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)							
6897	dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)							
<b>TOTAL GROUPE III</b>					59 030,00	59 030,00		59 030,00
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>					140 040,00	140 040,00		140 040,00
		RAN n-2	RAN n-1				Report à nouveau n	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>					140 040,00	140 040,00		140 040,00



**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL  
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION**

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
731 Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)							
732 Produits à la charge de l'Etat							
733 Produits à la charge du département (hors EHPAD)							
734 Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)				114 800,00	114 800,00		114 800,00
735 Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées							
7351 dont produits à la charge de l'assurance maladie							
7352 dont produits à la charge du département							
7353 dont produits à la charge de l'utilisateur							
738 Produits à la charge d'autres financeurs							
<b>TOTAL GROUPE I</b>				<b>114 800,00</b>	<b>114 800,00</b>		<b>114 800,00</b>

**GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70				3 700,00	3 700,00		3 700,00
7082				13 340,00	13 340,00		13 340,00
70821							
70822							
70823							
70828				13 340,00	13 340,00		13 340,00
71							
72							
74				3 000,00	3 000,00		3 000,00
75							
603							
609							
619							
629							
6419							
6429							
6439							
6459/69/79							
6489							
6611							
<b>TOTAL GROUPE II</b>				<b>20 040,00</b>	<b>20 040,00</b>		<b>20 040,00</b>

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
			(1)	(2)	(3)		

**GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS  
ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

76	Produits financiers						
----	---------------------	--	--	--	--	--	--

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				5 200,00	5 200,00	5 200,00
773	Produits sur exercices antérieurs						
775	Produits de cessions d'éléments d'actif						
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
778	Autres produits exceptionnels						

**AUTRES PRODUITS**

781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)						
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)						
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)						
78725	dont reprise sur amortissements dérogatoires						
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
787461	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissement privés)						
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissement privés)						
78748	dont autres reprises (sur provisions réglementées)						
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles						
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)						
79	Transfert de charges d'exploitation.						
791	dont transfert de charges d'exploitation						
796	dont transfert de charges financières						
797	dont transfert de charges exceptionnelles						

<b>TOTAL GROUPE III</b>					5 200,00	5 200,00	5 200,00
-------------------------	--	--	--	--	----------	----------	----------

<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>					140 040,00	140 040,00	140 040,00
--	--	--	--	--	------------	------------	------------

	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n			
002	Excédent de la section d'exploitation reporté					
005	Amortissements comptables excédentaires différés					

<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>					140 040,00	140 040,00	140 040,00
--------------------------------------	--	--	--	--	------------	------------	------------

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
<b>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</b>				
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		-	-
1161	Amortissements comptables excédentaires différés		-	-
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		-	-
<b>Reprises</b>				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)		-	-
15	Provisions		-	-
<b>Remboursement des dettes financières</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées		-	-
17	Dettes rattachées à des participations		-	-
<b>Compte de liaison investissement</b>				
18	Compte de liaison investissement		-	-
<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>				
20	Immobilisations incorporelles		-	-
21	Immobilisations corporelles		200 000,00	226 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		-	-
23	Immobilisations en cours		-	-
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition		-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations		-	-
27	Autres immobilisations financières		-	-
<b>Autres</b>				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		-	-
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)		-	-
39	Dépréciation de stocks et en-cours		-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)		-	-
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)		-	-
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)		-	-
001	<b>Résultat cumulé antérieur à reporter (déficit)</b>		-	-
004	<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>		-	-
003	<b>Excédent prévisionnel d'investissement</b>		-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>200 000,00</b>	<b>226 000,00</b>

Réal  
n-2Budget exécutoire  
n-1Budget  
prévisionnel  
n**Augmentation des fonds propres**

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves		-	-
1161	Amortissements comptables excédentaires différés		-	-
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables		-	26 000,00

**Dotations aux provisions**

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)		-	-
15	Provisions pour risques et charges		-	-

**Augmentation des dettes financières**

16	Emprunts et dettes assimilées		-	-
17	Dettes rattachées à des participations		-	-

**Compte de liaison**

18	Compte de liaison investissements		-	-
----	-----------------------------------	--	---	---

**Immobilisations (sorties)**

20	Immobilisations incorporelles		-	-
21	Immobilisations corporelles		-	-
22	Immobilisations reçues en affectation		-	-
23	Immobilisations en cours		-	-
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition		-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations		-	-
27	Autres immobilisations financières		200 000,00	200 000,00

**Autres**

28	Amortissements des immobilisations (dotations)		-	-
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)		-	-
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours		-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)		-	-
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)		-	-
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)		-	-

001	<b>Résultat cumulé antérieur (excédent)</b>		-	-
004	<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>		-	-
	<b>Déficit prévisionnel d'investissement</b>		-	-

	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>200 000,00</b>	<b>226 000,00</b>
--	----------------------	--	-------------------	-------------------

Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENTZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité  
Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement  
Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 54- Compte de gestion 2022 du receveur**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu la délibération n° 31 du 4 avril 2022 adoptant le Budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 32 du 30 mai 2022 adoptant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 40 du 11 juillet 2022 adoptant la décision modificative n° 2,

Vu le Compte de Gestion présenté par la Comptable Public,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

SECTIONS	Excédent cumulé	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice au 31.12.2022	Résultat de clôture au 31.12.2022
Investissement	1 855,26 €	- €	2 157,00 €	4 012,26 €
Fonctionnement	112 044,46 €	- €	-27 057,60 €	84 986,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 899,72 €</b>	<b>- €</b>	<b>-24 900,60 €</b>	<b>88 999,12 €</b>

Le Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

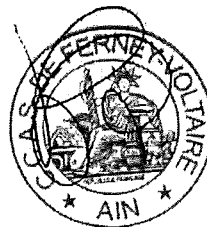
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

**Le Vice-Président,**

**Pierre-Marie PHILIPPS**



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CCAS CA 2022

.....  
Date de décision: 27/03/2023

Date de réception de l'accusé 31/03/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 55D\_55

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20230327-55D\_55-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CCAS\_CA2022.xml ( 99\_BU-001-260103585-20230327-55D\_55-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 20230331131300406 D55.pdf ( 71\_AN-001-260103585-20230327-55D\_55-BF-1-1\_2.pdf )

DELIBERATION CA

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENTZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité  
Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement  
Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 55– Compte administratif 2022**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu la délibération n° 31 du 4 avril 2022 adoptant le Budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 32 du 30 mai 2022 adoptant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 40 du 11 juillet 2022 adoptant la décision modificative n° 2,

Vu la délibération n° 54 du 27 mars 2023 adoptant le Compte de Gestion 2022

Considérant que le Conseil d'Administration a désigné le président de séance préalablement aux débats sur le Compte Administratif du Président, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. RAPHOZ Daniel excusé n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	336 029,20 €	- €
Recettes de l'exercice	308 971,60 €	2 157,00 €
Résultat exercice	-27 057,60 €	2 157,00 €
Report exercice antérieur	112 044,46 €	1 855,26 €
RESULTAT CUMULE 2022	84 986,86 €	4 012,26 €
Restes à réaliser (D)	- €	- €
Restes à réaliser (R)	- €	- €

Le Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

**Le Vice-Président,**

**Pierre-Marie PHILIPPS**



Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENTZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité

Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement

Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 56– Affectation du résultat 2022**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu la délibération n° 31 du 4 avril 2022 adoptant le Budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 32 du 30 mai 2022 adoptant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 40 du 11 juillet 2022 adoptant la décision modificative n° 2,

Vu la délibération n° 54 du 27 mars 2023 adoptant le Compte de Gestion 2022

Considérant que le Conseil d'Administration a désigné le président de séance préalablement aux débats sur le Compte Administratif du Président, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**REPORTE** au budget primitif (BP) 2023, le solde excédentaire d'investissement, soit 4 012,26 € en recettes d'investissement au compte 001,

**REPORTE** au budget primitif (BP) 2023, le solde excédentaire de fonctionnement soit 84 986,86 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

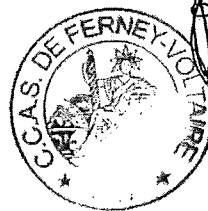
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

**Le Vice-Président,**

**Pierre-Marie PHILIPPS**



Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité  
Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement  
Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 57– Tableau des amortissements**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu l'instruction comptable M14 – CCAS en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

CONSIDERANT la nécessité de créer les modalités et les durées d'amortissement des immobilisations acquises sur le budget du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune de Ferney-Voltaire, Il est proposé au Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités de calcul des amortissements suivantes pour les immobilisations relevant du budget du CCAS de Ferney-Voltaire, et acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis, à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

APPROUVE l'application de ces durées d'amortissement pour les immobilisations relevant du budget du CCAS de Ferney-Voltaire, et acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

Nature	Libellé nature	Durée d'amortissement
2182	Matériel de transport	8 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	8 ans

AUTORISE l'amortissement des catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, en appliquant la durée d'amortissement maximale autorisée par catégorie dans l'instruction M14 - CCAS.

AUTORISE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € TTC pour les immobilisations relevant du budget du CCAS de Ferney-Voltaire, et acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

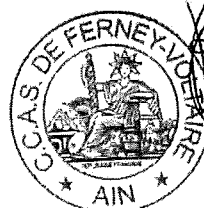
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

Le Vice-Président,

Pierre-Marie PHILIPPS



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CCAS BP 2023

.....  
Date de décision: 27/03/2023

Date de réception de l'accusé 31/03/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 58\_58

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20230327-58\_58-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : CCAS\_BP2023\_PREF.xml ( 99\_BU-001-260103585-20230327-58\_58-  
BF-1-1\_1.xml )

Annexe : 20230331144740466 D58.pdf ( 71\_AN-001-260103585-20230327-  
58\_58-BF-1-1\_2.pdf )

DELIBERATION BP 2023

Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENTZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité

Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement

Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 58– Budget primitif 2023**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la loi de finances initiale pour 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux CCAS et CIAS, au 1er janvier 2023,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 09 février 2023,

Vu la délibération n°56 du 27 mars 2023 relative à l'affectation du résultat 2022,

Considérant que le budget primitif 2023 est proposé avec la reprise des résultats et l'affectation du résultat de l'année antérieure.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres. Les montants du budget sont arrêtés comme suit dans les deux sections :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	427 014,86 €	427 014,86 €
Investissement	5 362,26 €	5 362,26 €
Total	432 377,12 €	432 377,12 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

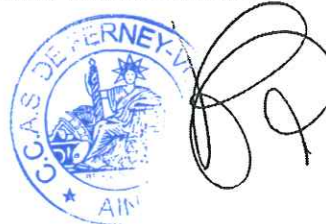
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

**Le Vice-Président,**

**Pierre-Marie PHILIPPS**



Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité  
Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement  
Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 59 – Compte de Gestion du receveur 2022 -  
Résidence Autonomie**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n° 41 du 17 octobre 2022 adoptant le Budget primitif 2022

Vu le Compte de Gestion présenté par la Comptable Public,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Compte de Gestion du budget annexe Résidence Autonomie pour l'exercice 2022, arrêté  
comme suit :

SECTIONS	Résultat de clôture au 31.12.2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice au 31.12.2022	Résultat de clôture au 31.12.2022
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

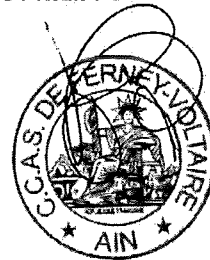
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

Le Vice-Président,

Pierre-Marie PHILIPPS



## CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU  
CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service

01 001 06 66 8

Résidence Autonomie

Adresse :

11 rue de Genève  
01210 FERNEY-VOLTAIRE

Nom du Directeur ou de la personne ayant qualité pour  
représenter l'établissement

Daniel RAPHOZ

Date de la dernière autorisation :

31/12/2021

Département / Région :

Département de l'Ain

Organisme gestionnaire

Téléphone / FAX / Adresse mail de l'établissement ou  
du service

Catégorie d'établissement ou de service

Hébergement social pour personnes âg

Autorité en charge de la tarification

Convention collective majoritaire de travail :

Capacité autorisée

24

Capacité installée

0

Date d'arrivée des documents :

Prévue : BE

0

Réalisée : CA

0

### Elements du Budget exécutoire

Effectifs en nb d'ETP prévus au BE

0,00

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

0,00

Exédent incorporé N-2

0,00

Amplitude d'ouverture de l'ESSMS sur l'année (en jours)

CA

### 3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges		Recettes - Produits	
	Budget exécutoire N	Réel N	Budget exécutoire N	Réel N

Totaux	Dépenses - Charges		Recettes - Produits	
	Budget exécutoire N	Réel N	Budget exécutoire N	Réel N

#### SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Total (1)		0,00		0,00
-----------	--	------	--	------

#### SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL

Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
-----------	------	------	------	------

#### SECTIONS D'EXPLOITATION - BUDGETS ANNEXES

Total (3)				0,00
				0,00
				0,00
				0,00

Reprise de résultats (4)

	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------

Total général  
(2) + (3) + (4)

	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------



## 4.2.1 Section d'investissement : emplois

	Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
					Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
<b>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</b>						
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Reprises</b>						
14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Remboursement des dettes financières</b>						
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Compte de liaison investissement</b>						
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>						
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	-200 000,00	-100,00%
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Autres</b>						
28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-200 000,00</b>	<b>-100,00%</b>

## 4.2.2 Section d'investissement : ressources

	Budget initial	Crédits complétaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
					Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
<b>Augmentation des fonds propres</b>						
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dotations aux provisions</b>						
14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Augmentation des dettes financières</b>						
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Compte de liaison investissement</b>						
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Immobilisations (sorties)</b>						
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	-200 000,00	-100,00%
<b>Autres</b>						
28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)</b>						
001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>						
004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Déficit prévisionnel d'investissement</b>						
007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-200 000,00</b>	<b>-100,00%</b>

## 2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Ecart		
						Net	%	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
<b>réduction des fonds propres ou reprises sur apports</b>								
'02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'161	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'161	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>reprises</b>								
'411	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'4861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'4862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
'5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*1) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation







### 2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3) = (1)+(2)	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés) (4)	Mandats en annulation (ESSMS publics) (5)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
							Montant (7) = (6)-(3)	% (8) = (7)/(3)
<b>Dépréciation des immobilisations (reprises)</b>								
090	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
091	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
092	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
093	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
096	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
097	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
081	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	-100,00%







## 2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total (3) = (1)+(2)	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net (6) = (4)-(5)	Ecart	
							Montant	%
<b>immobilisations (sorties) - suite</b>								
312	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
315	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	-100,00%
768	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	-100,00%

## 2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

	(1) + (2) + (3) = (1)+(2) + (3) = (1)+(2)					(4) + (5) = (4)+(5)		(6) = (4)-(5) + (7) = (6)-(3)		(8) = (7)/(3)	
	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Montant	%			
<b>Amortissements des immobilisations (dotations)</b>											
:80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:811	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:812	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:813	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:814	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:815	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:818	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépréciation des immobilisations (dotations)</b>											
:90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
:9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
181	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-200 000,00	-100,00%	

### 4.3.1 Tableau des amortissements

	(1) Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	(2) Dotations de l'exercice	(3) Diminutions résultant des sorties de l'exercice	(4) = (1) + (2) - (3) Amortissements cumulés au 31 décembre N
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>				
2801	0,00	0,00	0,00	0,00
2803	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	0,00	0,00	0,00	0,00
2806	0,00	0,00	0,00	0,00
2807	0,00	0,00	0,00	0,00
2808	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>				
2811	0,00	0,00	0,00	0,00
2812	0,00	0,00	0,00	0,00
2813	0,00	0,00	0,00	0,00
2814	0,00	0,00	0,00	0,00
2815	0,00	0,00	0,00	0,00
2818	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
282	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				
	0,00	0,00	0,00	0,00





**1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)**

**GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

	Réal acceptés N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
621	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
622	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
631	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
633	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
641	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
642	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
643	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
645	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
646	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
647	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
648	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Dont montant des provisionnements pour congés à payer	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00			0,00
---	------	------	------	------	--	------	--	--	------









## 3.1. Détermination et affectation du résultat

N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
120 ou 129 <sup>(1)</sup> ou 12 <sup>(2)</sup>	Excédent	0,00	0,00
	Déficit	0,00	0,00
11510 <sup>(1)</sup> ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0,00	0,00
11511 <sup>(1)</sup> ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00	0,00
11519 <sup>(1)</sup> ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00	0,00
10686 <sup>(3)</sup>	Compensation des déficits d'exploitation	0,00	0,00
10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	0,00
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00
1162 <sup>(1)</sup>	Dépenses pour congés payés	0,00	0,00
1163 <sup>(4)</sup>	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00	0,00
1168 <sup>(1)</sup>	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	0,00	0,00
	<b>Résultat administratif ou corrigé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Affectation du résultat administratif

1064 <sup>(2)</sup>	Réserves des plus-values nettes	0,00	0,00
10682	Excédents affectés à l'investissement	0,00	0,00
10683 <sup>(1)</sup>	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM	0,00	0,00
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00	0,00
10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00	0,00
10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	0,00
11510 <sup>(1)</sup> ou 110	Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	0,00	0,00
11511 <sup>(1)</sup> ou 111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation	0,00	0,00
11519 <sup>(1)</sup> ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00	0,00
114 ou 119 <sup>(5)</sup>	Report à nouveau déficitaire		0,00

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics.

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non





Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité  
Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement  
Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 61– Affectation du résultat - Résidence Autonomie**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L. 2121-14, L. 2131-29, L. 2121-31, R2121-10, R. 2342-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 44 du 17 octobre 2022 adoptant le Budget primitif 2022

Vu la délibération n° 59 du 27 mars 2023 adoptant le Compte de Gestion 2022

Vu la délibération n° 60 du 27 mars 2023 adoptant le Compte Administratif 2022 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**NE REPORTE AUCUN** excédent d'investissement au compte 001 au budget primitif (BP) 2023,

**NE REPORTE AUCUN** excédent de fonctionnement au compte 002 au budget primitif (BP) 2023.

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

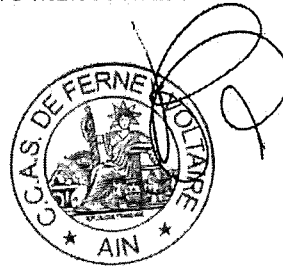
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

**Le Vice-Président,**

**Pierre-Marie PHILIPPS**



Département de l'AIN  
Arrondissement de Gex  
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents :**

M. PHILIPPS, Mme HARS, Mme CARR-SARDI, Mme CAMPAGNE, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.  
Mme DURAFFOUR, Mme METRAS, Mme GENTON, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Membres extérieurs.

**Excusés :** M. RAPHOZ, Président

M. KIENZLER (pouvoir donné à Mme SEILER), Mme LAGONDET-CHARRUE (pouvoir donné à Mme SEILER).

**Absent :** Mme MANNI, M. LANDREAU

**Invités :**

Carine MOUGIN, Directrice des services de proximité

Valérie SPAELGENS, responsable service social/logement

Pierre PORTALIER, directeur EVS

**Objet : DELIBERATION N° 62– Tableau amortissements - Résidence Autonomie**

---

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L. 2121-14, L. 2131-29, L. 2121-31, R2121-10, R. 2342-1 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M22 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

CONSIDERANT la nécessité de créer les modalités et les durées d'amortissement des immobilisations acquises sur le budget annexe de la Résidence Autonomie de Ferney-Voltaire,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités de calcul des amortissements suivantes pour les immobilisations relevant du budget de la Résidence Autonomie de Ferney-Voltaire, et acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : le

calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis, à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

APPROUVE l'application de ces durées d'amortissement pour les immobilisations relevant du budget annexe de la Résidence Autonomie de Ferney-Voltaire, et acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Nature	Libellé nature	Durée d'amortissement	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels, licences, brevets...	2 ans
		Progiciels, licences...	5 ans
2141	Construction sur sol d'autrui, bâtiments publics	30 ans	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Ordinateurs, copieurs, scans, vidéoprojecteurs...	5 ans
2184	Mobilier	Bureaux, tables, armoires, canapés, chaises, bancs, ...	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Petits équipements cuisine, décoration, soin, coussins ...	5 ans
		Gros électroménager : réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, fontaine à eau...	7 ans
		Gros équipements de cuisine, installations chauffage	12 ans

AUTORISE l'amortissement des catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, en appliquant la durée d'amortissement maximale autorisée par catégorie dans l'instruction M22.

AUTORISE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € TTC pour les immobilisations relevant du budget annexe de la Résidence Autonomie de Ferney-Voltaire, et acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**AUTORISE**, Monsieur le Président du CCAS à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La délibération est adoptée

Le Vice-Président

Pierre-Marie PHILIPPS

